

PATINOIRE EXTÉRIEURE ET ANNEAU DE GLACE DE SAINTE-MARGUERITE

Il est strictement défendu:

- De se trouver sur la glace sans être chaussé de patins;
- De s'attrouper ou de flâner en bordure de la patinoire;
- De s'asseoir sur le bord de la bande;
- De boire, manger ou fumer sur la patinoire;
- De consommer de l'alcool ou de la drogue sur le terrain des loisirs et dans le Centre des loisirs;
- De patiner avec quelqu'un sur le dos ou dans les bras;
- De se tirailler ou de se bousculer sur la glace et dans le Centre des loisirs;
- De jeter des objets sur la glace.

Il est obligatoire:

- De respecter les règlements autant dans le Centre des loisirs que sur la patinoire et l'anneau de glace;
- De garder les lieux propres;
- De respecter les autres participants;
- D'avoir l'équipement nécessaire pour la pratique d'une activité sur glace;
- De retourner le matériel emprunté au responsable sur place.

Règlements du patinage libre:

Règles de sécurité:

- Les enfants de 10 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte;
- Le port du casque protecteur est fortement recommandé pour les enfants de 10 ans et moins, ainsi que tous les patineurs débutants, peu importe l'âge;
- Les débutants utilisant des appuis pour patiner sur la surface glacée doivent être accompagnés d'un adulte.

Fauteuils roulants et poussettes:

- Les fauteuils roulants et les poussettes sont permis sous la responsabilité d'une personne de 16 ans et plus chaussée de patins;
- Les enfants entre 0 et 12 mois, dans une poussette, doivent être attachés dans leur poussette.

Règlements de hockey libre:

Règles de sécurité:

- Tous les participants sont tenus de porter un casque protecteur avec protecteur facial complet, un protège-cou et des gants;
- Il est primordial de respecter tous les joueurs se trouvant sur la patinoire;
- La patinoire est prévue pour la pratique de hockey participatif et non compétitif.

Urgence:

En cas d'urgence, blessures ou autres, allez directement le rapporter au responsable. L'adresse du Centre des loisirs est le 562, rue Notre-Dame, Sainte-Marguerite.

En cas de dommage sur la surface glacée, les bandes ou le terrain des loisirs, veuillez aviser immédiatement la municipalité au 418-935-7103.

Autre:

- Lors des réservations par l'école ou par des organismes, ils sont prioritaires en tout temps;
- L'entretien de la patinoire est effectué périodiquement, selon l'état de la glace et les conditions climatiques;
- La municipalité se réserve le droit de fermer la patinoire en tout temps;
- Tout manque à ces règlements de sécurité pourraient entraîner une exclusion individuelle ou collective de la patinoire;
- Les responsables ont l'autorité d'exclure un ou des participants qui ne respectent pas les règlements.

Merci pour votre collaboration et bon hiver !